



CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE  
1000 Lausanne

Lausanne, le 13 janvier 2012  
C. 28/373 – AG/Devcom - jw

**Interpellation de Longchamp Françoise – Une meilleure desserte en transports publics pour les habitants d'un quartier laissé pour compte**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 2 février 2010, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Madame Françoise Longchamp intitulée « Une meilleure desserte en transports publics pour les habitants d'un quartier laissé pour compte », le Conseil communal a adopté la résolution reprise ci-dessous. La présente communication a pour but de répondre aux vœux du Conseil communal et de l'informer des démarches entreprises depuis le vote de ladite résolution.

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès des tl afin que la ligne 6 soit rétablie jusqu'au terminus de Praz-Séchaud »*

**Réponse de la Municipalité :**

Avant la mise en service du M2 en 2008, la ligne 6 des tl avait son terminus à Praz-Séchaud.

Le nouveau réseau tl, mis en service en même temps que le M2, prévoit que le bus no 6 ait son terminus à la place de la Sallaz. En raison du retard dans les travaux de réaménagement de la place, le 6 rebrousse provisoirement à hauteur de Valmont.

A la place du 6, le quartier de Praz-Séchaud est desservi par la ligne diamétrale 41 qui part de Praz-Séchaud, transite par la place de Sallaz et termine sa course à Montolieu. Cette ligne est très utilisée par les écoliers, non seulement pour se rendre à l'école mais également en cours de journée pour toutes les activités scolaires qui ont lieu dans le quartier (notamment déplacements liés aux activités sportives).

La ligne 41 a prouvé son utilité et il n'est pas envisageable de revenir en arrière en la « coupant » à la place de la Sallaz et en rétablissement une desserte locale vers Montolieu.

La résolution demande un retour à la situation d'origine, à savoir une prolongation de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch



Ces derniers temps, les transbordements entre la ligne 41 et le m2 ou les lignes 6 et 41 sur la place de la Sallaz n'étaient pas aisés en raison de la situation provisoire sur la place de la Sallaz. La route de contournement de la place a été inaugurée le 19 novembre 2011 et la circulation piétonne sur la place est devenue plus aisée. La procédure administrative pour la réfection de la place de la Sallaz se déroule en ce moment. Et s'il n'y a pas de recours, le permis de construire devrait être délivré début 2012, les travaux débutant sur la place à mi-2012. La fin des travaux est prévue pour mi-2014.

Une fois la place réaménagée, les transbordements seront facilités.

Pour l'heure, il n'est pas envisagé de prolonger la ligne 6 jusqu'à son ancien terminus de Praz-Séchaud pour des raisons de coût. Une prolongation de la ligne nécessiterait deux bus de plus pour CHF 1,5 mios de charges annuelles supplémentaires essentiellement pris en charge par la Ville de Lausanne.

Une fois la place de la Sallaz réaménagée et le dispositif final en place, les tl feront une étude origine-destination dans le quartier de Praz-Séchaud afin d'affiner la connaissance du profil de la clientèle du quartier et éventuellement adapter le réseau en conséquence.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter